

# Projet de Convention relative à la gestion de 2 points d'informations touristiques (Lézignan-Corbières et Lagrasse)

## Entre

La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, représentée par son Président, **André Hernandez**.

Ci-après dénommée « la CCRLCM »

**D'UNE PART**

## Et

L'association Pays Touristique Corbières Minervois représentée par son Président **Emile Delpy** agissant es-qualités.

ci-après dénommée « le PTCM »

**D'AUTRE PART**

## Préambule

L'association a été créée en 1986 par les communes de la Région Lézignanaise. Depuis la réforme territoriale, les communautés de communes ayant la compétence tourisme adhèrent, confient des missions ou sont partenaires de l'association à savoir les communautés de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, Le Grand Narbonne, la communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

La communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois est adhérente, un membre « dit actif » de l'association et lui délègue des missions et actions de développement touristique ou d'insertion.

L'association « Pays Touristique Corbières Minervois » développe une activité touristique initiée, maîtrisée, gérée localement et insérée dans le tissu social et économique des Corbières et du Minervois. Les actions sont respectueuses de nos paysages et valorisent notre agriculture, notre patrimoine, notre culture, notre activité touristique.

La mission du Pays Touristique Corbières Minervois s'appuie sur 4 principes forts :

**FEDERER** dans le respect des partenaires et des initiatives locales, créer des liens entre les différents acteurs du territoire (commerçants, agriculteurs, clientèles, techniciens, associations, clubs ...).

**DEFENDRE** et **EXIGER la qualité** des réalisations.

**EXERCER la solidarité** entre les communautés des communes qui forment le Pays Touristique Corbières Minervois.

**TRAVAILLER pour tous**, tous ceux qui s'inscrivent dans une dynamique collective et qui en deviennent des acteurs.

Le PTCM est donc un acteur majeur du développement touristique local. Son projet s'inscrit pleinement dans la politique publique menée par la CCRLCM, dans le cadre de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme », qu'elle exerce depuis le transfert décidé par la loi NOTRE.

### **Objet de l'association**

L'association se donne pour objet :

- De coordonner des actions touristiques ou proposer des actions de développement touristique dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), actions de promotion dans le respect des compétences des acteurs du secteur, de communication, de commercialisation et d'animation touristique.
- De coordonner proposer et gérer des opérations d'aménagement touristique qui lui seront confiées par convention, soit par les collectivités locales, soit par les particuliers.
- D'entreprendre toute initiative pouvant favoriser le développement du tourisme
- Renforcer le lien social par la gestion d'un chantier d'insertion

### **Article 1 : Objet de la convention**

Par la présente convention, la CCRLCM confie au PTCM l'accueil et la gestion de ses points d'information touristiques basés dans la ville de Lézignan-Corbières (au siège de l'association 2, place des Vosges) et dans la ville de Lagrasse (à la Maison du patrimoine). Les conditions d'exécution de ces missions et les engagements réciproques des deux parties sont définies ci-après.

### **Article 2 : Les missions confiées au Pays Touristique Corbières Minervois et indicateurs de performance**

#### **2.1 Accueil et gestion du point d'information touristique de la CCRLCM à Lézignan Corbières au siège de l'association et à la maison du patrimoine de Lagrasse :**

- Organisation : définition de la période touristique, ouverture, langues étrangères (GB, ESP)
- Formation du personnel conseiller en séjour salarié du PTCM.
- Prescription de l'offre, conseil en séjour, auprès des visiteurs et des réseaux des OT, ADT, CRT, CCI, Atout France, Conseil supérieur de l'œnotourisme ou Département et Région Occitanie.
- Gestion de la satisfaction des visiteurs
- Implication de la population locale
- Diffusion de l'information à l'échelle du territoire communautaire.
- Saisie des données touristiques
- Participation aux travaux de communication et de promotion déjà confiés au PTCM (print et web)

## 2.2 Information/connaissance de l'Offre

- Visite des prestataires, connaissance de l'offre du territoire de la CCRLCM

## 2.3 Observation, évaluation

- De la fréquentation des deux points d'information

Les indicateurs de performance relatifs au fonctionnement du point d'information touristique sont indiqués en annexe 1 de la présente.

### Article 3 : Les engagements de la CCRLCM

Le DGS de la CCRLCM ou son représentant assistera aux réunions du comité du Conseil d'Administration, Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du PTCM.

Les locaux du point d'information touristique seront mis à disposition gratuitement par la CCRLCM, ainsi que le ménage et le matériel nécessaire pour son l'installation (cf. annexe 2). Le PTCM mettra à disposition également du matériel (cf. annexe 3).

Les locaux mis à la disposition du PTCM répondent aux normes d'accueil du public.

Le ménage et l'entretien des locaux seront assurés par la CCRLCM.

Pour lui permettre d'accomplir ces missions, la CCRLCM s'engage à verser au PTCM la somme du coût réel du poste soit environ **54 680€ 2 ETP** du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre et de l'équipement pour les points d'information touristique.

**Echéancier de paiement** : la totalité de la somme évoquée plus haut sera versée en totalité avant le 30 juin.

### Article 4 : Les engagements du PTCM

Le PTCM devra entretenir des relations avec les réseaux touristiques externes à tous niveaux afin que ce dernier soit référencé le plus efficacement possible (CCI, ADT Aude, CRT, Commission et Direction du tourisme et de la Mer de la Région, Office de tourisme de France, Atout France, DGE, ministère en charge du tourisme, etc.).

Le PTCM s'engage à répondre aux attentes de la collectivité dans la mise en œuvre des actions dans le respect des missions définies conjointement.

Le PTCM s'engage à transmettre chaque année un compte rendu financier de son activité.

Le PTCM s'engage également à transmettre chaque année un compte-rendu d'activités comportant un rapport d'activités reprenant les indicateurs cités en annexe 1, permettant ainsi l'évaluation de la réalisation des missions d'accueil au point d'information touristique confié au PTCM.

Le PTCM exerce ses activités dans le strict respect des lois et règlements. Il s'engage à souscrire les assurances nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le PTCM s'engage à mentionner la CCRLCM dans les communications, représentations et autres interventions qu'elle effectue en application de la présente convention. Le logo de la CCRLCM devra ainsi apparaître sur chaque support édité et/ou diffusé sur le web.

**Article 5 : Durée, modification et renouvellement de la convention et résiliation**

La date d'entrée en vigueur de la présente convention est le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La présente convention est prévue pour une durée d'un an et pourra être modifiée à tout moment, d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant ou modification d'annexes.

Elle n'est pas renouvelable de manière tacite.

Fait en double exemplaire originaux, le

**Pour la CCRLCM**  
Le Président,  
André HERNANDEZ

**Pour le Pays Touristique Corbières Minervois**  
Le Président,  
Emile DELPY

**ANNEXE 1 : Liste des indicateurs de performance du PTCM au point d'information touristique dans la ville centre**

**ACCUEIL /INFORMATION**

- Fréquentation des visiteurs de l'office de tourisme :
  - o Statistiques mensuelles et annuelles de fréquentation de l'espace d'accueil
  - o Statistiques mensuelles et annuelles de fréquentation des demandes à distance (courriel, courrier, téléphone)
  
- Satisfaction des visiteurs :
  - o Bilan qualité annuel (synthèse des questionnaires de satisfaction, synthèse des réclamations et suggestions des visiteurs...)

**ANNEXE 3 : liste du matériel du PTCM mis à disposition au point d'info de Lézignan Corbières**

- 1 ordinateur PC Tout-en-un
- 1 frigo
- 1 micro-ondes
- 1 cafetière et accessoires à café
- 3 roll-up de destination
- 2 table type bistrot et 6 chaises en fer
- Site internet avec son outil de fréquentation
- Compte Facebook et réseaux sociaux
- Une base de données touristique
- L'ensemble des éditions ciblées édités par le PTCM

**Annexe 4 : liste du matériel de la CCRLCM mis à disposition au point d'info de Lagrasse  
A compléter par la CCRLCM**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....